

Apprenons à nous **Connaître**

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault est une association Loi 1901 : ses adhérents sont les chasseurs du département.

Elle fédère environ 25 000 chasseurs, plus de 600 associations et équipes de chasse.

Ses statuts sont régis par le code de l'environnement. Elle a des missions de service public : prévention des dégâts de gibier et indemnisation des dégâts de grand gibier, formation des chasseurs...

Un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique constitue l'ossature de ses actions.

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique agréée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Membre du Comité Départemental Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre.

Fort de 70 associations, le Comité est très impliqué dans le développement durable et dans le réseau éco-veille qui a pour mission de résoudre les anomalies détectées sur les itinéraires de randonnée.

Pour nous **Contacter**

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault (FDC34)

PA la Peyrière - 11, rue R. Schuman
34 433 Saint Jean-De-Vedas Cedex
TÈl : 04 67 42 41 55
Fax : 04 67 42 66 17

Courriel : contact@fdc34.com
Site Internet : fdc34.com

Agence technique des Hauts cantons
Route de Nissergues
34 600 Bédarieux
TÈl : 04 67 95 39 72
Fax : 04 67 95 41 50

Courriel : st.grandgibier@fdc34.com

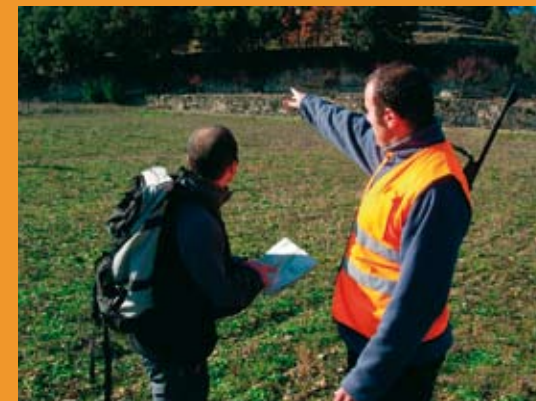
Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault

200, avenue du Père Soulas
34 094 Montpellier Cedex 5
Tél : 04 67 41 78 58

Courriel : info@cdrp34.com
Site Internet : www.cdrp34.com

Chasse et **Randonnée** dans l'Hérault

Le Partage de l'Espace



Pour une **Cohabitation** entre **Chasseurs** et **Randonneurs**

Cette plaquette a été rédigée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Hérault et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault avec le soutien d'Hérault Sport.



La Chasse dans l'Hérault

Le chasseur est formé et informé

Avant de pratiquer, tout chasseur doit réussir un examen théorique et pratique.



Le chasseur héraultais peut ensuite participer aux formations continues organisées chaque année par la FDC34. Un effort particulier est porté sur la sécurité.

Chasseur et droit de chasser

Le droit de chasse est lié au droit de propriété. Chasser nécessite donc d'avoir l'autorisation du propriétaire soit directement soit par l'intermédiaire d'une société de chasse.

Le propriétaire peut aussi se réserver son droit de chasse.

A chacun son mode de chasse...



Vous pouvez rencontrer des chasseurs seuls ou en groupe, accompagnés ou non d'un ou plusieurs chiens. En battue, certains chasseurs sont à un poste ; d'autres traquent et se déplacent.

A chacun son gibier

Dans l'Hérault, des chasseurs se passionnent pour les sangliers, chevreuils, cerfs ou mouflons... d'autres parcourent vignes et garrigues à la recherche des lapins, lièvres, perdrix, bécasses... Certains patientent au poste dans l'attente des gibiers migrateurs (canards, grives, Pigeon ramier...)

Apprenons à Cohabiter

Tout commence par la courtoisie : chasseurs et randonneurs, nous nous rencontrons régulièrement sur le terrain.

Tout se passe généralement mieux avec un simple bonjour... et avec le sourire !

Amis randonneurs, vous pouvez connaître les périodes de chasse sur fdc34.com ou en contactant la FDC34 par téléphone. Mieux, pour organiser votre randonnée, prenez contact avec le Président de la société de chasse de la commune où vous randonnez : vous aurez ses coordonnées à la FDC34 ou à la mairie.



Amis chasseurs, avertissez à l'aide de panneaux placés sur le terrain qu'une chasse est en cours.

Lorsque vous croisez un randonneur, cassez et déchargez votre arme : le contact n'en sera que plus facile...

Vous chassez en battue : expliquez à votre interlocuteur comment celle-ci se déroule et donc la conduite à tenir pour une cohabitation en toute sécurité.

N'oubliez pas, le printemps est une période primordiale pour les espèces (naissances), le calme est souhaitable durant cette période. Si vous trouvez des jeunes ne les touchez pas !

Enfin, si vous trouvez un animal mort, contactez l'ONCFS (04.67.10.78.01) ou la FDC 34.

La Randonnée dans l'Hérault

C'est une équipe expérimentée qui organise le stade des itinéraires par la création, l'entretien et la promotion des chemins et qui réalise des missions de conseils et d'assistance.



Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de l'Hérault :

Edite des topo-guides et des randofiches (conception, descriptif, tracé sur carte IGN, informations patrimoniales et touristiques, rédaction des textes...).

Protège la nature et l'environnement.

Développe la pratique de l'activité tant sportive que pour la découverte et la sauvegarde du patrimoine.

Forme des dirigeants et des baliseurs aménagés.

Assiste les associations dans leurs activités.

Représente les intérêts des randonneurs et de leurs associations auprès des pouvoirs publics.

Informe ses membres et le grand public sur ses activités et organise des manifestations.